



Commune
de
Saint-Aubin
(Fribourg)



Saint-Aubin (FR)
Engagée pour le futur

Législature 2021-2026

N° 4

Message du Conseil communal au Conseil général

Séance du 6 octobre 2026

Demande de crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable à la Route de la Petite Glâne, conformément à la mesure n° 4 du Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).

1. Introduction

Conformément au PIEP, les travaux de renforcement du réseau de distribution prévus à la mesure n° 4 doivent être entrepris dès qu'une opportunité se présente.

Selon le PIEP, la conduite existante en Eternit DN 100, faisant partie de l'équipement de base communal, est destinée à être remplacée par une conduite en PE DN 125 sur une longueur d'environ 400 mètres. La réalisation de cette mesure selon le tracé initialement prévu représenterait un investissement estimé à environ CHF 280'000.00.



Il convient de préciser que les installations d'eau potable à la charge de la Commune de Saint-Aubin comprennent exclusivement les conduites de transport et de distribution d'eau. Le réseau communal est relativement bien maillé et la défense incendie est assurée sur l'ensemble du réseau.

Les travaux liés au plan d'équipement de détail (PED) du site AgriCo offrent toutefois une opportunité de réaliser cette mesure dans des conditions particulièrement favorables. En effet, la coordination avec les travaux prévus dans le cadre du PED permet d'adapter le tracé initialement défini dans le PIEP et de réduire sensiblement la longueur de conduite à remplacer.

Le tracé retenu comprend ainsi :

- environ 45 mètres de conduite en PE DN 160 ;
- environ 60 mètres de conduite en PE DN 63, destinée au raccordement du réseau de distribution d'eau potable au bâtiment situé sur la parcelle RF 2136, propriété de Jean-Marc et Pierre-Alain Pochon.

Le montant des travaux étant désormais connu, l'Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF) ayant intégré leur réalisation dans son appel d'offres auprès des entreprises, il est possible de déterminer avec précision le montant de l'investissement à la charge de la Commune.

Il convient également de préciser que ces travaux ont fait l'objet d'une procédure ouverte, avec publication sur la plateforme SIMAP. À l'issue de cette procédure, les travaux ont été adjugés, pour le secteur concerné par l'ECPF, au consortium Groupe Grisoni (GZ)/ Groupe JPF/Antiglio SA, pour un montant environ 25 % inférieur à l'estimation établie par le bureau d'ingénieurs Küng & Associés.

2. Montant du crédit d'investissement et financement

Le coût des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable à la Route de la Petite Glâne s'élève à CHF 46'025.00 TTC, montant forfaitaire qui sera facturé à la Commune de Saint-Aubin par l'ECPF.

À ce montant peut s'ajouter, le cas échéant, une participation aux frais liés à la modification du raccordement d'eau potable de la station de pompage (STAP) située en bordure de la Petite Glâne.

Afin de disposer d'une marge suffisante pour couvrir ces éventuels frais complémentaires ainsi que les imprévus liés à la réalisation des travaux (CHF 8'975.00), le Conseil communal propose au Conseil général d'accorder un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC.

Le financement de cet investissement sera assuré par les liquidités courantes communales ou éventuellement par l'emprunt au meilleur taux du marché en fonction de la situation des liquidités de la Commune. L'intérêt de l'emprunt est actuellement estimé raisonnablement à 2.0%. La dépense sera comptabilisée dans le patrimoine administratif et amortie conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'amortissement comptable annuel s'élèvera à CHF 687.50 sur la période d'utilisation de 80 ans, soit 1.25% par année et impactera les comptes de fonctionnement.

La réalisation de ces travaux dans le cadre du chantier du PED AgriCo permet à la Commune de saisir une opportunité favorable et de réaliser la mesure n° 4 du PIEP pour un coût largement inférieur à celui qui aurait résulté de la réalisation du tracé initialement prévu.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal considère que la réalisation de ces travaux constitue une opportunité financièrement avantageuse pour la Commune et permet de répondre aux objectifs fixés par le Plan des infrastructures d'eau potable.

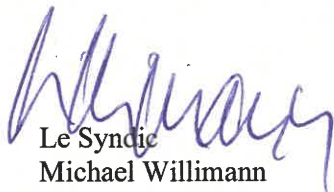
La coordination avec les travaux du PED AgriCo permet en effet de réaliser la mesure n° 4 du PIEP tout en limitant fortement l'investissement communal, celui-ci passant d'un montant estimé à environ CHF 280'000.00 selon le tracé initial à un crédit sollicité de CHF 55'000.00 TTC.

En conséquence, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable à la Route de la Petite Glâne, conformément à la mesure n° 4 du Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Le Secrétaire
Martial Becker




Le Syndic
Michael Willimann